



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 723 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 650 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 650 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DES FONDATEURS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023, le règlement d'emprunt numéro 723 décrétant une dépense de 1 650 000 \$ et un emprunt de 1 650 000 \$ pour la réfection du chemin des Fondateurs.

Le but de ce règlement est de décréter une dépense de 1 650 000 \$ et un emprunt de 1 650 000 \$ pour la réfection du chemin des Fondateurs.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 6 septembre 2023.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 6 septembre 2023, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6 septembre 2023.

Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière